

COMMUNE DE REMELFING

PROCES-VERBAL

REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

LE LUNDI 14 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers

- en exercice	15
- présents	11
- votants	15
- pouvoirs	4

Date de convocation : 02 avril 2025

Date d'affichage : 02 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de REMELFING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURING Hubert, Maire.

Il fait signer la feuille de présence.

Présents : SCHMIT Daniel, ROTH Lucile, BRANSTETT Pascal, JACOB Martine, FRANCOIS Sandrine, SCHROEDER Stéphane, DE ZORZI Amanda, RAYMOND Benoît, LOHMANN Etienne, WEBER François

Procurations :

Mme BLAZY Virginie a donné procuration à Mme ROTH Lucile

M. NONN Alex a donné procuration à M. SCHMIT Daniel

Mme MALLICK-HODY Nadine a donné procuration à M. RAYMOND Benoît

M. JUNG Bernard a donné procuration à M. LOHMANN Etienne

Monsieur le Maire donne lecture des procurations.

Le quorum étant atteint avec 11 présents, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2025
3. Budget Principal M57 – Compte Financier Unique 2024
4. Budget Principal Lotissement – Compte Financier Unique 2024
5. Vote des taux des impôts directs locaux
6. Affectation du résultat M57 de l'exercice précédent
7. Affectation du résultat Lotissement de l'exercice précédent
8. Approbation du Budget Primitif 2025 – M57
9. Approbation du Budget Primitif 2025 – Lotissement
10. Procès-verbal de l'école primaire en date du 04 mars 2025
11. Procès-verbal de l'école maternelle en date du 14 mars 2025
12. Plan Local d'Urbanisme – modification simplifiée
13. Nouveau forfait Mairie Sacem 2025

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne, Mme ROTH Lucile comme secrétaire de séance, assistée de Mme ABELS Manuella.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2025

Monsieur le Maire lit les différents points du procès-verbal de la séance du 17 mars 2025.
Nous n'avons pas eu de remarques et sans observations séance tenante, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 17 mars 2025, le Conseil Municipal l'adopte.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

3. BUDGET PRINCIPAL M57 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte financier unique concernant le budget principal de la commune pour l'exercice 2024.

Le compte financier unique de la commune pour le budget principal, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévisions budgétaire totale	A	3 000 059.14	881 968.55	3 882 027.69
	Recettes réalisées	B	1 969 460.40	938 867.28	2 908 327.68
	Reste à réaliser	C	21 000.00	0.00	21 000.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 105 999.72	881 968.55	2 987 968.27
	Dépenses réalisées	E	1 722 701.72	850 237.11	2 572 938.83
	Reste à réaliser	F	80 776.83	0.00	80 776.83
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	246 758.68	88 630.17	335 388.85
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-894 059.42	0.00	-894 059.42
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G + H	-647 300.74	88 630.17	-558 670.57
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-59 776.83	0.00	-59 776.83
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G + H + I	-707 077.57	88 630.17	-618 447.40

Détermination du résultat cumulé à fin de l'exercice	
Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+88 630.17
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A + B	+88 630.17
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+246 758.68
E Résultats antérieurs reportés ligne 001 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-894 059.42
F Solde d'exécution de la section d'investissement N, F = D+E, précédé du + ou -	-647 300.74
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	-59 776.83
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G)	-707 077.57
<i>NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement</i>	

Monsieur BOURING Hubert, Maire, Madame ABELS Manuella, Rédacteur, quittent la salle. Monsieur LOHMANN Etienne, doyen des membres présents, Président de séance, propose le vote du compte financier unique 2024.

Vu le compte financier unique,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal l'adopte

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

4. BUDGET PRINCIPAL LOTISSEMENT – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte financier unique concernant le budget lotissement de la commune pour l'exercice 2024.

Le compte financier unique de la commune pour le budget lotissement, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévisions budgétaire totale	A	476 262.62	1 189 154.09	1 665 416.71
	Recettes réalisées	B	473 145.66	964 082.13	1 437 227.79
	Reste à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 038 944.09	975 181.05	2 014 125.14
	Dépenses réalisées	E	1 038 911.77	488 821.74	1 527 733.51
	Reste à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-565 766.11	475 260.39	-90 505.72
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	562 681.47	-213 973.04	348 708.43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G + H	-3 084.64	261 287.35	258 202.71
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G + H + I	-3 084.64	261 287.35	258 202.71

Détermination du résultat cumulé à fin de l'exercice	
Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	475 260.39
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-213 973.04
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A + B	261 287.35
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-565 766.11
E Résultats antérieurs reportés ligne 001 du compte financier N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	562 681.47
F Solde d'exécution de la section d'investissement N, F = D+E, précédé du + ou -	-3 084.64
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0.00
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G)	-3 084.64
<i>NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement</i>	

Monsieur BOURING Hubert, Maire, Madame ABELS Manuella, Rédacteur, quittent la salle. Monsieur LOHMANN Etienne, doyen des membres présents, Président de séance, propose le vote du compte financier unique 2024.

Vu le compte financier unique,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal l'adopte

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

5. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 :

- taxe d'habitation : 13,23 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,90 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,44 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

6. AFFECTATION DU RESULTAT M 57 DE L'EXERCICE PRECEDENT

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CFU 2023	VIREMENT DE LA SF A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 894 059,42 €		246 758,68 €	-1 272 799,72 € 860 261,74 €	- 412 537,98 €	- 1 059 838,72 €
FONCT	179 655,91 €	179 655,91 €	88 630,17 €			88 630,17 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat.

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	88 630,17 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0 €
Total affecté au c/ 1068 :	88 630,17 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

7. AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. BOURING Hubert, Maire

Après avoir entendu le compte financier unique 2024 :

- constate que la section d'investissement enregistre un déficit cumulé d'exécution de 3 084,64 € qui sera reporté au compte 001 en investissement dépenses

- constate que la section de fonctionnement enregistre un excédent cumulé d'exécution de 261 287,35 € qui sera reporté au compte 002 en fonctionnement recettes.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

8. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – M57

Le budget général 2025 proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre :

En section de fonctionnement dépenses : 948 811,98 €
recettes : 948 811,98 €

En section d'investissement dépenses : 1 450 080,74 €
recettes : 1 450 080,74 €

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire et après examen détaillé,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

- décide de voter le Budget Primitif,

- autorise le Maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

9. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - LOTISSEMENT

Le budget Lotissement 2025 proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre :

En section de fonctionnement dépenses: 1 756 931,44 €
recettes: 1 756 931,44 €

En section d'investissement dépenses: 1 349 928,73 €
recettes: 1 349 928,73 €

Vu le Budget Primitif 2025 Lotissement,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal l'adopte.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

10. PROCES VERBAL DE L'ECOLE PRIMAIRE EN DATE DU 04 MARS 2025

Madame ROTH Lucile donne lecture du procès-verbal du conseil d'école de l'Ecole Primaire en date du 04 mars 2025. Le Conseil Municipal en prend acte.

11. PROCES VERBAL DE L'ECOLE MATERNELLE EN DATE DU 14 MARS 2025

Madame ROTH Lucile donne lecture du procès-verbal du conseil d'école de l'Ecole Maternelle en date du 14 mars 2025. Le Conseil Municipal en prend acte.

12. PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE

La commune de REMELFING possède un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 juillet 2019.

La commune souhaite apporter des modifications au niveau du PLU en vigueur. En effet, elle souhaite créer une zone 1AUa à l'intérieur de la zone 1AU car il existe un projet de construction de logements pour adultes autistes. Le règlement actuel de la zone 1AU autorise seulement l'aménagement d'ensemble de la zone. Par conséquent, il est nécessaire d'inscrire une zone 1AUa (déjà existante dans le règlement en vigueur) autorisant l'aménagement au coup par coup.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour, décide de faire une modification simplifiée du PLU et de mandater le cabinet d'Etudes Ecolor pour la somme de 3 200,00 € HT soit 3 840,00 € TTC qui constituera un dossier pour la modification simplifiée du PLU.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

13. NOUVEAU FORFAIT MAIRIE SACEM 2025

La commune souscrit un forfait auprès de la SACEM pour les événements organisés par la commune et ceux organisés en partenariat avec les différentes associations de la commune pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour, décide de souscrire au forfait auprès de la SACEM.

Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention

**DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DU MAIRE
CONSEIL DU 14 AVRIL 2025**

- PREEMPTIONS

Situation du bien : Section 9, parcelles 100/3 et 104/3, rue de Siltzheim
Propriétaire : M. ELMNAOUAR Rachid et Mme ROMAIN Aurélie
Acquéreur : M. DELLINGER Julien
Montant : 2 000,00 €

Situation du bien : Section 1, parcelles 169, 141/30 et 152/30, 18 rue de l'Eglise
Propriétaire : Mme SIMON Véronique
Acquéreur : M. LOMBARDO Rosario
Montant : 154 000,00 € dont 7 700,00 € de mobilier

Situation du bien : Section 9, parcelle 17, 28, rue de Siltzheim
Propriétaire : Mme HOFFMANN Brigitte, M. KLEIN Alexandre, M. KLEIN Laurent,
M. KLEIN Jean-Yves
Acquéreur : M. HASSLI Melvine
Montant : 100 000 € dont 5 050,00 € de mobilier

Situation du bien : Section 1, parcelles 184/13 rue du Château
Propriétaire : M. MULLER Fabrice, M. MULLER Loïc, M. MULLER Noahn,
M. MULLER Loucas
Acquéreur : Mme KELLER Aline
Montant : 115,00 €

Situation du bien : Section 4 parcelles 161/91 et 172/89, 28 rue de la Paix
Propriétaire : M. HEMMERT Christophe
Acquéreur : M. FABING Mathieu
Montant : 375 000,00 €

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2025
3. Budget Principal M57 – Compte Financier Unique 2024
4. Budget Principal Lotissement – Compte Financier Unique 2024
5. Vote des taux des impôts directs locaux
6. Affectation du résultat M57 de l'exercice précédent
7. Affectation du résultat Lotissement de l'exercice précédent
8. Approbation du Budget Primitif 2025 – M57
9. Approbation du Budget Primitif 2025 – Lotissement
10. Procès-verbal de l'école primaire en date du 04 mars 2025
11. Procès-verbal de l'école maternelle en date du 14 mars 2025
12. Plan Local d'Urbanisme – modification simplifiée
13. Nouveau forfait Mairie Sacem 2025

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 20 H 45.

La secrétaire de séance,
ROTH Lucile

Le Maire,
BOURING Hubert